

DÉPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE : NARBONNE

D2024-05-21-4

Nombre de conseillers
municipaux en service
15

Convocation en
date du :
15 mai 2024

Affichage en date
du:
15 mai 2024

OBJET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de SAINT LAURENT de la CABRERISSE

2024/31

Séance du Conseil Municipal du 21 mai 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

Présents : Xavier de VOLONTAT, Éric FABRE, Patrick BONNÉRY, Pierre LABADIE, Christine DAYER, Francette CROS, Marie-Noëlle GLEIZES, Fabien CASSIGNAC, Christiane CHORTO, Pascal CROUSILLAC, Jean-Luc RAMONE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Joël POUS, Mathilde VIDAL, Georges CLAYRAC,

Empêchés : Christian BENSEN,

Procurations :

Secrétaire : Jean-Luc RAMONE

DEMANDE DE RENOUELEMENT D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE du LANGUEDOC :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il serait nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité l'ouverture de renouveler la ligne de trésorerie auprès du CRÉDIT AGRICOLE du LANGUEDOC, aux conditions suivantes :

Montant plafond : **490 000.00 €**

Taux VARIABLE : **INDEXE sur €URIBOR 3 mois moyenné du mois**

Durée : **12 mois**

Marge sur index ci-dessus : **1.31%**

Intérêts payables à terme échu : ***mensuellement***

Règlement des intérêts débiteurs : ***mensuellement***

Frais de dossier : **0,25% du montant de la ligne de trésorerie soit 1 225.00 €**

ENGAGE la Collectivité, pendant toute la durée de la LIGNE de TRÉSORERIE, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document à venir.


Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles L.2121-7 et suivants du C.G.C.T.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc RAMONE



Le Maire,
Xavier de VOLONTAT